

La fable, un lieu de rencontre des discours : une lecture interprétative du discours fabuleux « *Le Pouvoir des Fables* » de Jean de La Fontaine

Soumia GUETTAL

Université de BATNA

Soumeya_guettala@hotmail.com

Date de réception : 06-01-2018, Date d'acceptation : 14-03-2018, Date de publication : 09-07-2018

ملخص

تتناول هذه المقالة مسألة قوة اللغة، وقوة الكلمة بحثاً عن الفعالية والتأثير. هذا بشكل خاص تحليل وصفي وعملي للخطاب الجدلي المتمثل في أسطورة La Fontaine بعنوان " *Le pouvoir des Fables* " والتي سوف تسمح لنا بالكشف عن هيكل القصة والقدرة على التأثير والإقناع من خلال العبر.

وهذا التحليل سيكون قراءة محتملة تفسيرية للخطاب الرائع الذي يركز على البعد الجدلي للخطاب المعني؛ بطريقة تسمح باختبار قوة الخرافات في الإقناع والتأثير من جهة، واستغلال المستمعين لأغراض المناقش، من جهة أخرى.

الكلمات المفتاحية: الجدل، الخطابة وتحليل الخطاب، قوة اللغة، والإقناع، أسطورة

Résumé

Cet article traite de la question du pouvoir du langage, de la force de la parole en quête de l'efficacité et de l'influence. Il s'agit plus particulièrement d'une analyse descriptive et pragmatique du discours argumentatif représenté dans la fable de la Fontaine, qui s'intitule « *Le Pouvoir des fables* » dans le but de dévoiler la structure de la fable et la capacité d'influencer et de persuader à travers les morales.

Cette analyse sera donc une éventuelle lecture interprétative du discours fabuleux qui se porte essentiellement sur la dimension argumentative du discours en question ; de manière à éprouver le pouvoir des fables dans la persuasion et l'influence, d'une part, et dans l'exploitation de l'auditoire aux fins de l'argumentateur, d'autre part.

Mots clés ; Argumentation, rhétorique, analyse du discours, pouvoir du langage, persuasion, fable.

Abstract

This article addresses the issue of the power of language, the power of the word in search of the effectiveness and influence. This is especially a descriptive and pragmatic analysis of argumentative speech represented in the fable of La Fontaine, entitled "*The Power of fables*" which will allow us to reveal the structure of the story and the ability to influence and persuade through morals.

This analysis will be an eventual interpretive reading of the fabulous discourse that focuses on the argumentative dimension of speech in question ; in order to experience the power of fables in persuasion and influence on the one hand, and on the other, the exploitation of the audience for the purposes of the debater.

Keywords: Argumentation, Rhetoric, speech analysis, power of language, persuasion, fable.

Introduction

Pour exercer une influence, la personne qui prend la parole ou la plume doit s'adapter à ses allocutaires en essayant d'imaginer aussi fidèlement que possible leur vision des choses. L'usage de la parole est ainsi nécessairement lié à la question de l'efficacité. Qu'il vise une multitude indistincte, un groupe défini ou un auditeur privilégié, le discours cherche toujours à avoir un impact sur le public destiné. Il s'efforce souvent à le faire adhérer à une thèse : il a alors une *visée argumentative*. Mais, il peut aussi, plus modestement, chercher à infléchir des façons de voir et de sentir : il possède dans ce cas une *dimension argumentative*.

Comment donc la parole se dote-t-elle du pouvoir d'influencer son auditoire ? Par quels moyens verbaux, et par quelles stratégies s'assure-t-elle de cette force ?

Ces questions sont au centre d'une discipline dont les racines remontent à l'Antiquité : *la rhétorique*. Elle était considérée, chez les

Anciens, comme la théorie de la parole efficace, et était doublée d'un apprentissage au cours duquel les hommes de la Cité s'initiaient à l'art de persuader. Au cours des âges, cependant, elle est progressivement devenue un art de bien parler, un art de s'exprimer et de persuader en se réduisant à un arsenal de figures. Axée sur les ornements du discours, elle en est venue à oublier sa vocation première : imprimer au verbe la capacité à entraîner la conviction. C'est à cette vocation que reviennent aujourd'hui les différentes rhétoriques et théories de l'argumentation qui se développent dans le cadre des sciences du langage, de l'analyse du discours et des études de communication.

Cette perspective de recherche a donc pour ambition d'offrir un lieu d'échange entre trois dimensions de base, qui tentent à présent de réfléchir sur les rapports qui s'établissent entre le "*pouvoir du langage*", "*la rhétorique*" et "*l'argumentation*". Il s'agit principalement de mettre en valeur : La force de la parole, sa capacité à entraîner l'assentiment ou à partager des façons de voir ou des modalités, selon lesquels les partenaires d'un échange verbal s'influencent mutuellement au cœur de la réflexion actuelle sur un genre discursif précis symbolisé par le *discours fabuleux de La Fontaine*.

Nous signalons à cet effet, avant d'avoir à le développer par la suite dans notre article, que la fable représente un espace d'un texte vivant, le plus souvent en vers, de forme narrative, dotée d'une double visée : *plaire* à travers la présentation du récit et *instruire* quand il s'agit de la visée argumentative défalquée. A travers le discours fabuleux, l'auteur expose les vices de la société humaine, dénonce les inégalités sociales, les défauts des individus dans le but de procurer une leçon de sagesse et de tolérance ; avec des descriptions excentriques, tout en mettant en scène des animaux ou des êtres humains.

En France, le mot "fable"¹ est spontanément associé au nom de Jean de La Fontaine qui est pourtant l'auteur d'autres écrits tels les contes ou le théâtre. Nous pouvons citer également d'autres écrivains qui, avant ou après La Fontaine, nous ont hérité des fables : d'Esope à Boileau, Queneau, en passant par Anouilh, Michaux etc.

¹ *Les réécritures : des Fables de La Fontaine aux fables modernes*, CNED 2016, Séquence 8, p.197

Si Jean de La Fontaine, figure centrale dans l'histoire littéraire de ce genre, peut être étudié pour lui-même, il est également convenable de le situer et d'analyser les héritages et filiations dont révèle son œuvre "*Le pouvoir des fables*". La fable n'est pas un genre stable, scrupuleusement codifié comme certaines formes poétiques à l'instar du rondel, de la ballade, du sonnet C'est d'avantages en termes de contenus ou d'objectifs : instruire en amusant, suggérer une "morale", "une leçon", mettre en scène des animaux, ... qu'il convient de l'aborder et la traiter.

Dans cette optique, le discours fabuleux apparaît comme un lieu d'une argumentation massive : la fable cherche à *convaincre*, à *influencer*, à *délivrer un enseignement* ou à *faire réfléchir* mais de manière détournée afin d'en tirer une valeur symbolisée. C'est pour cette raison que nous aurons d'abord à nous arrêter sur la notion de la fable afin de dégager les spécificités de ce genre, ses caractéristiques ainsi que ses fonctions sous forme d'un aperçu global.

Autour de la fable

Par son étymologie² (du latin *fari* : parler), le mot fable renvoie à tout propos oral ou écrit, à tout récit fictif. La fabulation est l'art d'inventer des histoires, et ces histoires elles-mêmes. C'est pourquoi la fable désigne pour une part le vaste corpus des récits produits par l'art oral ancien et, dans cette acception, le terme s'est spécialisé comme la mise en scène d'animaux, d'êtres inanimés ou d'hommes dans un récit généralement bref qui renferme un enseignement moral, appelé aussi apologue. Par ailleurs, la fable (récit) désigne le schéma général de la narration, le récit pris indépendamment de sa réalisation particulière dans une œuvre (sujet ou discours). Cette distinction clairement posée par Aristote a été revitalisée par le formalisme et la narratologie.

Telles que nous les connaissons, les fables résultent de la mise par écrit de traditions orales extrêmement anciennes. Le fonds commun auquel puisent les littératures européennes est la tradition gréco-latine, à laquelle s'ajoute l'apport oriental avec le *Pantchatantra* (II^e s. avant J.-C.) en Sanskrit, qui nous est parvenu d'après une version arabe plus tardive de Bidpai (ou

² ARON Paul, SAINT-JACQUES Denis et VIALA Alain, *Le dictionnaire du littéraire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002. ISBN 2 13 0543421.

Pilpay, VIII^e s.) et une adaptation en latin, œuvre de Jean de Capoue (XIII^e s.). L'auteur grec le plus connu est, sans aucun conteste, Esope (~ VI^e s. avant J.-C.), auteur présumé d'un recueil d'apologues puisés aux sources orientales (Asie Mineure). Ses fables, pour la plupart inconnues en Attique, arrivèrent probablement à Athènes entre le début du V^e s. et le début du IV^e s. avant J.-C. ; le nom de cet auteur sera désormais associé à l'origine d'un genre littéraire : Phèdre, esclave affranchi qui vécut à l'époque de l'empereur Auguste (I^{er} s. après J.-C.). Il est l'auteur d'un recueil de fables animalières qui servit de base à de nombreuses collections médiévales en vers latins, bien que son nom n'ait été redécouvert qu'à la fin du XVI^e s., grâce à l'édition de Pierre Pithou (1596). Phèdre et Esope ne manquèrent pourtant pas d'imitateurs : Babrius au II^e s. composa un recueil de fables en vers grecs qu'Avianus traduisit en vers élégiaques latins à la fin du IV^e s. Au Moyen Age, la fable servait surtout comme exercice scolaire et les manuscrits. Nous ont transmis de nombreux remaniements en prose latine de ces recueils, connus sous le titre de *Romuli* (Romulus, étant le pseudonyme de l'auteur présumé des apologues). Ces différents recueils, ainsi que ceux dérivés directement d'Avianus, seront à la base des premiers recueils de fables en langue vernaculaire. Marie de France (XII^e s.) est probablement le premier auteur médiéval connu à avoir composé des fables en langue vulgaire et en vers. Son recueil contient une centaine de fables en anglo-normand qu'elle aurait composées en puisant partiellement à la tradition latine. Mais la pratique la plus courante était de s'inspirer des collections latines existantes pour composer des recueils anonymes de fables en langue vernaculaire (en prose ou en vers) connus sous le nom *d'Isopets*.

Apprécié par les auteurs et les lecteurs médiévaux pour qui la fable, avec son fonctionnement métaphorique, correspondait à un mode de pensée et d'interprétation du monde, ce genre littéraire ne rencontra pas les faveurs des humanistes. Bien que la tradition ésopique survive à la Renaissance et connaisse même quelques belles réussites (on retiendra, parmi les traducteurs, Julien Macho, *Les subtiles fables de Esope*, 1480, réimprimée jusqu'en 1572 ; Guillaume Tardif, *Les apologues et fables de Laurens Valle*, 1492 ; et, comme auteur, Gilles Corrozet, *Fables*, 1542), la fable en langue française a dû attendre le XVII^e s. et La Fontaine pour obtenir ses lettres de noblesse.

Après le succès remporté par ses recueils de *Fables* (1668-1678), ce genre littéraire connut un véritable essor à la fin du XVII^e s. et surtout au siècle suivant, où les fabulistes s'efforcèrent de renouveler les thèmes traditionnels, d'inventer de nouveaux motifs pour exprimer des idées qui se veulent nouvelles. Sous leur plume la fable devient philosophique, politique, pédagogique, voire galante, elle est mise en musique et portée sur la scène théâtrale. Les critiques reconnaissent une place de choix à Florian, dont la renommée a été assurée par ses apologues en vers. Les romantiques lui ont préféré le conte merveilleux qui ne fonctionne pas sur le même mode et ne fait passer aucun enseignement moral explicite. Au XX^e s., la fable semble avoir perdu son souffle : à part Franc-Nothain qui composa des fables publiées de 1921 à 1933, on relève surtout les *Fables* de Jean Anouilh (1962) et les quelques apologues contenus dans les recueils de poèmes de Georges Duhamel, Guillaume Apollinaire, Henri Michaux et Francis Ponge. Même si on ne compte plus aujourd'hui que les fabulistes occasionnels, notamment dans la littérature régionaliste (R. Kervyn, *Les fables de Pitje Schramouille*, 1927), la fable animalière, surtout dans le domaine de la littérature pour l'enfance, reste toujours très en vogue : les bandes dessinées et surtout les dessins animés proposent souvent aux lecteurs les aventures d'animaux plus ou moins familiers, mais on est loin de la tradition ésoopique.

Les fables, comme d'autres formes littéraires anciennes, assurent une fonction épistémologique et éducative. L'affabulation inculque des normes de comportements et des valeurs qui aident l'individu à subsister dans le groupe, qui à son tour, tend à renforcer son unité. Il n'est pas facile de distinguer les fables des autres récits qui ont la même fonction : que l'on songe aux bestiaires, aux anecdotes, au *Roman de Renart*, aux paraboles bibliques, aux contes, aux allégories mythologiques, aux *exempla* ; autant de types de textes qui ont été mélangés au fonds des fables proprement dites. On ajoutera à cela une confusion terminologique certaine qui caractérise ce genre littéraire depuis son apparition : en effet, on a souvent affublé l'apologue ésoopique de dénomination très différente ; en grec : *mythos*, *logos*, *aïnos* ; en latin : *fabula*, *fabella*, *apologos* ; en ancien français : *fable*, *fabel*, parfois *exemple*, et par la suite : *fable*, *apologue*, *conte moralisé*, etc. De nos jours encore, certains critiques émettent des réserves d'ordre conceptuel vis-à-vis de ce genre littéraire et préfèrent considérer la fable comme une structure qui varierait

selon les auteurs et les époques. Il est vrai pourtant que l'on ne peut pas ignorer un certain nombre de caractéristiques communes aux récits que l'on qualifie communément de fables : la présence d'animaux, le caractère fictive et allégorique du récit, sa portée exemplaire et didactique d'apologue, la présence d'un personnage roué qui sait se tirer d'affaire par la ruse et l'astuce. Les réalisations concrètes du genre littéraire ainsi défini nous montrent un mode de fonctionnement complexe et variable qui, toujours grâce à la transposition, peut traduire des conflits très différents. D'une part, la fable évoque les rapports de force entre les individus, les différentes classes sociales, d'où les liens entre l'apologue et la réalité sociale et politique, d'autre part, elle aborde les principales questions de morale, bref les rapports entre les individus à l'intérieur d'une société donnée. De là, l'extraordinaire ductilité du genre qui s'adapte, et pas seulement d'un point de vue formel, aux circonstances particulières de la production, aux époques et aux destinataires.

En tant que modèle narratif précis, la fable ne subsiste guère dans une société de l'écrit et de l'image, qui a inventé d'autres formes de transmission du savoir et de la sociabilité. Mais la fiction, à laquelle la fable renvoie originellement, n'a, elle, ni perdu son actualité ni abandonné ses fonctions.

Telle était en quelques mots une présentation globale de la fable que la culture grecque a rendue immortelle et que Jean de La Fontaine a résumé comme suit dans sa fable " Le pâtre et le lion " ³ :

Les fables ne sont pas ce qu'elles semblent être ;
Le plus simple animal nous y tient lieu de maître ;
Une morale nue apporte de l'ennui ;
Le conte fait passer le précepte avec lui ;
En ces sortes de feinte, il faut instruire et plaire
Et conter pour conter me semble peu d'affaire.

³ RENAULT Philippe, *Fable et tradition ésopique*, FEC – Folio Electronica Classica (Louvain-La-Neuve), Numéro 6 – Juillet – Décembre 2003.

Dans cette approche des choses, nous aurons à montrer, sur la base de notre corpus choisi, que la fable est dotée d'un pouvoir pour influencer et persuader. Elle a donc avant tout une dimension didactique.

Cependant, le fait d'écrire un récit imaginaire et naïf, dédié aux enfants au départ, peut nous pousser à se demander si la fable est une sorte d'entreprise futile dépourvue de toute profondeur et n'ayant aucune portée (*sens explicite*). A l'inverse, nous verrons dans notre analyse que cette simplicité apparente peut faire tout l'intérêt de la fable en lui permettant d'instruire et critiquer la société tout en poussant les lecteurs à revêtir de *sens implicite*.

Partant de ce fait, notre choix s'est porté sur "*Le pouvoir des fables*" de Jean de La Fontaine dans le but de réaliser cette présente lecture interprétative du discours fabuleux. En effet, cette fable a été tirée du livre VIII, 4. Elle a été dédiée en réalité à M. de Barillon, l'ambassadeur de Louis XIV. A travers sa fable, Jean de La Fontaine veut convaincre son interlocuteur, il doit ainsi persuader le roi d'Angleterre de l'inutilité d'une guerre qui va se produire avec la France.

Il est à noter que cette fable s'inscrit dans son temps, nous remarquons qu'elle est assez décisive, son contexte est celui d'une guerre proche. En fait, elle se compose de deux fables, la première annonce une longue dédicace destinée à M. de Barillon sous forme d'éloge qui prend l'allure d'une fable présentant par la suite une autre. La seconde comprend une fable, elle avance une argumentation complète, plus qu'un discours purement rhétorique qui n'est pas toujours décelable à tous. La fable remplit ses deux fonctions, *plaire* et *instruire*, elle a donc à la fois un but didactique et philosophique. Elle capte l'attention de ses lecteurs pour mieux résilier la légèreté parfois inconsciente des êtres humains. Dans le but de vérifier la validité de nos hypothèses de départ, nous optons pour une lecture analytique et pragmatique de la fable en question.

En effet, dans "*Le pouvoir des fables*", Jean de La Fontaine, a mis en scène un orateur athénien qui appelle ses patriotes dans le but de défendre et protéger leur patrie qui est en danger. De ce fait, il met en œuvre en premier lieu une tyrannie de verbes qui demeure sans effet, puis il fait appel à toutes les ficelles de la rhétorique pour les convaincre. Il ne trouve aucun résultat ;

les Athéniens ne lui prêtent pas beaucoup d'attention. En revanche, la fable éveille finalement les sentiments de son auditoire et suscite enfin leur intérêt. La Fontaine se réfère ainsi à la définition traditionnelle de la fable : *“pour instruire les hommes, il faut d'abord chercher à leur plaire”*. D'ailleurs, il avance dans la fable un secret inhabituel : *“Si peau d'âne m'était conté, j'y prendrai un plaisir extrême”* ; ce qui montre que tout homme cache en lui un enfant qui éprouve un *“plaisir extrême”* en écoutant raconter des contes et des histoires merveilleuses.

Nous constatons aussi que la fable reflète un discours argumentatif qui se caractérise par sa force à produire un effet sur l'auditeur, à convaincre l'autre en s'adressant à sa raison par l'emploi des procédés logiques et/ou à le persuader en jouant sur ses sentiments, ses émotions ainsi que son imagination et donc le pousser à agir ou à penser d'une façon conforme aux vues du locuteur et à ses intentions. C'est ainsi que l'argumentation, connue par l'ancienne appellation de *“rhétorique”* est devenue un outil de pouvoir et de domination sur autrui, une forme plus ou moins habile de manipulation.

Nous ajoutons également que la fin de la fable incarne une sorte de critique subtile de la conception instrumentale, voire pragmatique du langage.

De ce fait, le langage poétique a eu toujours pour objectif de produire un effet ou faire quelques impressions sur les autres, à les pousser à penser, à agir tel que l'orateur voudrait qu'il le fasse, tout en s'obéissant au nom de grands idéaux : La patrie, la justice et la liberté ; *“jamais on ne fait le mal si pleinement et si gaiement, disait Pascal Blaise, que quand on le fait par conscience”*⁴.

En dépit de tout ce que nous venons d'avancer, nous pouvons dire que pour l'orateur athénien, afin d'aboutir à ses fins et atteindre ses objectifs, tous les moyens utilisés sont bons : La violence verbale, la rhétorique, l'argumentation et la fable.

En outre, pour Jean de La Fontaine, les fables sont dotées d'un pouvoir qui suffit en lui-même. Elles n'ont pas pour objectif de nous

⁴ PASCAL, Blaise, *L'Art de persuader, précéder de l'Art de conférer de Montaigne*, Ed, Rivages, 2001, tirée du site : www.pensees-citations.com/livre/blaise-pascal-art-de-persuader-precède-de-art-de-conférer-6/

astreindre mais plutôt de nous libérer du “discours des maîtres penseurs” à travers l’ironie, le sourire et le plaisir de les lire et les entendre.

D’ailleurs, il le prouve à la fin de sa fable en ajoutant : “*Au moment où je fais cette moralité, si peau d’âne m’était raconté, j’y prendrais un plaisir extrême*”.

Conclusion

En guise de conclusion, nous constatons que ce texte, cette fable présente un récit en abîme où La Fontaine appuie son idée de manière authentique et bien pensée. En effet, il a fait recours à un personnage présentant lui-même sa thèse tout en se servant de la fable dans le but d’en tirer sa propre morale. Ce qui compte avant tout pour la Fontaine, c’est que la fable parvient à enseigner tout en cherchant à plaire et divertir ses lecteurs.

Ainsi, « *Le pouvoir des fables* » a beau ressemblé à un long apologue qui a revendiqué une aide intense d’arguments, d’objections et de remontrances. L’avantage dû à la spécificité de la fable, comme genre littéraire, cherche surtout à caresser et éveiller l’admiration de l’autre afin de capter son attention et surtout l’influencer.

Références bibliographiques

- ARON Paul, SAINT-JACQUES Denis et VIALA Alain, *Le dictionnaire du littéraire*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002, ISBN 2 13 0543421.
- *Contes et œuvres diverses de Jean de La Fontaine*, [En ligne], URL : <http://www.la-fontaine-ch-thierry.net/fables.htm>
- *Les réécritures : des Fables de La Fontaine aux fables modernes*, CNED 2016, Séquence 8, p.197.
- PASCAL, Blaise, *L’Art de persuader, précéder de l’Art de conférer de Montaigne*, Ed, Rivages, 2001, tirée du site : www.pensees-citations.com/livre/blaise-pascal-art-de-persuader-precède-de-art-de-conferer-6/
- RENAULT Philippe, *Fable et tradition ésopique*, FEC – Folio Electronica Classica (Louvain-La-Neuve), Numéro 6 – Juillet – Décembre 2003.